



Puce de lit dans un appartement en location

Par **ALDIANA**, le 17/09/2015 à 17:57

j ai louer un appartement qui était sain depuis plusieurs moi et maintenant la locataire me dit avoir des puces de lits suis je responsable ou c est la locataire qui doit faire le nécessaire elle parle d une desinfection celle ci est elle a ma charge ou a la sienne a savoir que quand elle a louer il y a plus d un an elle n avait rien merci de votre reponse

Par **cocotte1003**, le 17/09/2015 à 19:14

Bonjour, la locataire paye les produits et le bailleur le travail, cordialement

Par **Lag0**, le 18/09/2015 à 07:53

Bonjour,
Pas nécessairement, si c'est le locataire qui a introduit dans le logement ces "occupants" indésirables, il en assume seul l'éradication.